

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE
INTERCOMMUNAL (RPI) RONTIGNON-NARCASTET
MARDI 26 MARS 2019**

Étaient présents

Les parents d'élèves délégués: Mmes Bernadet, Lawi-Strub, et Gabagnou pour l'école de Rontignon,
Mmes Verdier, Elayadi et Rodrigues pour l'école de Narcastet ;

Pour la municipalité de Narcastet : M. Faux

Pour la municipalité de Rontignon : Mmes Del Regno, Paillon

Les enseignantes: Mmes Favié, Pitaval et M. Gourdain pour l'école de Narcastet,
Mmes Barrière et Riutort pour l'école de Rontignon ;

Excusés: M. Laporte-Fauret, Inspecteur de l'Éducation Nationale, M. Dudret Maire de
Rontignon, M. Hitier (Narcastet) Mmes Massalou, Castet (déléguées parents
Rontignon), Mme Gimet (Narcastet)

1. Effectifs actuels et prévisionnels rentrée 2019

Effectifs 2018-2019 :

TPS	PS	MS	GS	
5	15	19	14	
CP	CE1	CE2	CM1	CM2
12	22	6	16	15

Soit sur le RPI

école de Rontignon : 53

école de Narcastet : 71

A. Effectifs prévisionnels 2019-2020 :

	PS	MS	GS	
	17 inscrits à ce jour / 27	14	18	
CP	CE1	CE2	CM1	CM2
13	12	22	6	16

Soit sur le RPI

école de Rontignon : entre 49 et 59 à la rentrée de septembre

école de Narcastet : 69

2. Mise à jour du règlement intérieur.

Article 1.1 : sera ajouté la mention suivante

"sur présentation du livret de famille et du justificatif de domicile."

Article 4.1 : Accueil des élèves

Le Maire de Rontignon demande à ce que l'accueil des élèves à Rontignon se fasse sous le futur préau. Les enseignantes demandent que l'accès à la salle de sport soit conservé en cas de mauvais temps.

Cet article est à rediscuter lors du 3^{ème} conseil d'école.

Article 4.4 : le texte ci-après remplace la précédente rédaction

"En cas de grève des personnels enseignants (+ de 25% de grévistes), un service minimum d'accueil est mis en place par la commune sur le temps de garderie et le temps scolaire. La responsabilité pénale de cet accueil est endossée par l'Etat et non par la Mairie. Quand 100 % des enseignants sont grévistes, la commune n'est pas tenue d'organiser un accueil sur le temps périscolaire."

Article 6.3 : hygiène et salubrité des locaux

Le Maire de Rontignon souhaite préciser que :

"A Rontignon,

- Les Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) sont chargés sous couvert du directeur d'école de la préparation et de la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants. "

Cette proposition est à rediscuter lors du 3^{ème} conseil d'école.

Article 8.3 / Obligations : La dernière phrase sera remplacée par

"Seuls les enseignants sont habilités à répondre aux parents pour toute question relative aux acquis scolaires ou au comportement de leur enfant sur le temps scolaire."

3. Présentation des comptes de la coopérative scolaire de Rontignon.

Les comptes ont été présentés par la directrice de l'école.

Il y a un déficit de 362,27 € sur l'exercice précédent.

Pour aider à financer les projets de l'année scolaire 2018-2019 la coopérative scolaire de Rontignon dispose de 6363,70 €.

4. Financement des projets pédagogiques - Versement des subventions.

Dans un souci d'harmonisation des demandes de subventions, nous avons calculé sur les années précédentes le budget par enfant versé par les municipalités.

Voir le tableau ci-dessous.

SUBVENTION DES MUNICIPALITES POUR LES PROJETS DES DEUX ECOLES

	NB élèves en mars	Montant par municipalité	Moyenne par enfant	Moyenne globale
année 2015-2016				
	Rontignon	49	300	6,12
	Narcastet	70	759	10,84
				8,89
année 2016-2017				
	Rontignon	50	690	13,8
	Narcastet	62	758	12,23
				12,93
année 2017-2018				
	Rontignon	48	690	14,38
	Narcastet	62	N 758	12,23
	Narcastet	62	R 800	12,9
				13,07

Donc pour les projets présentés au 1^{er} conseil, chaque école a demandé une participation de 14 € par enfant scolarisé pour les sorties et une enveloppe fixe pour aider au financement d'achat de matériel ponctuel pour les projets réguliers (bricolage, jardinage, fête des mères/pères, aide aux entrées piscine...).

Le Maire de Narcastet précise que la commune de Narcastet donne pour l'école de Narcastet :

- 49 € par élève pour les fournitures scolaires (compte mairie)
- 610 € d'enveloppe fixe (compte OCCE)
- 1448 € pour les sorties des élèves du RPI (comptes OCCE).

En tout, en comptant la participation aux charges des Atsems de Rontignon, les frais de cantine... la commune de Narcastet dépense plus de 60 000 euros pour l'école.

Le conseil municipal de Narcastet ne souhaite pas modifier ces montants pour l'année en cours. Les subventions pour les coopératives seront donc les mêmes :

- 619 € pour Rontignon pour les sorties (11,67 € par élève).
- 829 € pour Narcastet pour les sorties (11,67 € par élève).
- 610 € d'enveloppe fixe pour Narcastet.

La Mairie de Rontignon versera cette année aux coopératives :

- 742 € pour Rontignon pour les sorties (14€ par élève)
- 994 € pour Narcastet pour les sorties (14 € par élève)
- 400 € d'enveloppe fixe pour Rontignon

Les enseignantes précisent qu'à terme, il y aura une incidence sur le nombre de sorties réalisées et le nombre de projets.

5. Point d'étape des travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle de Rontignon.

Le dossier de demande de subvention des travaux est en cours.

La mairie compte sur un démarrage des travaux en juin 2019.

Tous les travaux qui concernent l'intérieur de l'école devront être réalisés pendant les vacances scolaires.

La pose d'un volet roulant occultant sur la dernière fenêtre du dortoir est prévue également pendant les vacances.

Les enseignantes demandent que l'accès à la salle de sport soit conservé en cas de mauvais temps pour l'accueil des enfants.

Des créneaux d'utilisation seront aussi demandés par les enseignantes pour l'utilisation de cette salle pour les séances de sport.

6. Changement de fournisseur des repas de la cantine de Rontignon à compter de la rentrée 2019.

Béarn Pyrénées Restauration (Cuisine Centrale) est le nouveau fournisseur prévu pour l'année prochaine. Une anticipation d'une semaine sur l'autre sera nécessaire pour la commande des repas. Il ne sera pas possible de rectifier le jour même le nombre de repas. Un repas commandé par les familles sera facturé.

Il s'agit d'un service en liaison froide ; des repas seront plus adaptés aux régimes des enfants (repas végétarien).

Les parents demandent s'il est possible d'avoir plus de souplesse pour l'annulation des repas (possibilité de prévenir la veille pour le lendemain, comme cette année).

En cas d'absence prolongée et non prévue de l'enfant (maladie), il est ennuyeux que tous les repas de la semaine soient facturés aux familles.

Les parents souhaitent que la diminution du prix de revient des repas soit répercutée sur le prix du ticket.

La société précise qu'elle se tient à disposition des parents pour présenter la prestation proposée. Un représentant de la société passera une fois par semaine pour vérifier la prise des repas. Une réunion sera organisée par la Mairie pour les familles d'ici la fin de l'année scolaire.

Sur Narcastet, pas de changement de fournisseur (La Culinaire des Pays de l'Adour).

Les parents demandent que le menu de la semaine soit affiché sur le tableau d'affichage situé à l'extérieur de l'école.

Il est rappelé que les parents doivent appeler la cantine pour prévenir de l'absence de leur enfant.

7. Solutions à envisager pour éradiquer les poux à l'école.

Les représentants de parents présents demandent de sensibiliser l'ensemble des familles quant à la persistance des poux à l'école maternelle.

Les enseignantes ont prévu la distribution de prospectus dans les jours qui viennent.

Les enseignantes vont se renseigner auprès de la PMI pour savoir quelles autres mesures peuvent être prises au sein de l'école.

8. Possibilité de mettre en place un deuxième portant dans la garderie de l'école de Rontignon.

Les parents demandent s'il est possible de ne pas empiler plusieurs manteaux les uns sur les autres (pour éviter la propagation des poux).

Ils demandent la possibilité d'investir dans un portant supplémentaire à la garderie de Rontignon.

La demande a été prise en compte et sera à l'étude.

9. Peut-on installer de quoi ranger proprement les manteaux lors de la garderie comme à l'entrée de chaque classe ?

A l'école de Narcastet :

Pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible d'installer des patères sous le préau.

Pendant les récréations, les enfants peuvent poser leur manteau sur les rebords des fenêtres ou sur les barrières grises.

Pendant la garderie, les enfants pourront mettre les manteaux dans la garderie ou la salle de motricité.

L'information sera donnée au personnel en charge de la surveillance.

10. Organisation de la fête des écoles.

Date de la fête : Samedi 22 juin

Le spectacle des enfants aura lieu le matin à 11h00.

Le traiteur "Luro" à Bizanos sera chargé de la confection des repas.

L'APE souhaitait proposer cette année un château gonflable, et un jeu de type « escape game » pour les grands.

Une recherche de prestataires a été faite pour proposer des activités adaptées mais pour l'instant, les devis proposés sont trop élevés.

L'APE va conserver l'association "l'œil du Cachalot" pour les jeux proposés aux petits.

Il lui sera demandé de proposer une activité spécifique aux grands.